

ROUGE 2 RAGE



N°2 Février 2014

LE 20 MARS,
VOTEZ CGT,
C'EST SE
RÉVOLTER





IL ETAIT UNE FOIS... LES CE A LA SNCF

Si les comités d'entreprise ou d'établissement existent en France depuis 1945, leur histoire est beaucoup plus récente à la SNCF. L'approche des élections professionnelles est l'occasion de revenir sur leur création et le rôle, souvent méconnu, de cette instance.

En 1982 la SNCF devient, suite au vote de la Loi d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI), une véritable entreprise publique passant du statut de Société Anonyme à celui d'EPIC (Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial). Cette modification statutaire s'accompagne logiquement d'avancées sociales.

L'une d'elle est de rendre applicable à la SNCF la loi portant création des Comités d'Entreprise, permettant ainsi aux cheminots d'avoir un droit de regard sur les questions économiques et de gérer, grâce à leurs représentants du personnel, les activités sociales en faveur des agents de l'entreprise.

Ces évolutions eurent du mal à être acceptées par une direction qui gérait seule les « œuvres sociales » et qui n'avait aucun compte à rendre sur la politique économique menée.

C'est seulement en 1985 que le nombre de CE est stabilisé, suite à différents recours devant le Conseil d'Etat par diverses organisations syndicales (FO, CFTC CGC etc.) qui refusaient la mise en place d'instances au plus près des établissements et des salariés.

Quant aux activités sociales, leur gestion par les CE n'est effective qu'en 1986, le manque d'implication de la direction de l'entreprise dans le recensement de ces dernières en étant une des causes.

Aujourd'hui, 30 ans après cette loi, le droit de regard des salariés reste fragile et n'est toujours pas accepté par l'entreprise ! Les rétentions d'informations sont monnaie courante comme en témoigne le cas du CE Fret.

Mais surtout ce n'est pas un aboutissement ! L'avis des CE est consultatif et il reste à gagner que celui-ci soit véritablement pris en compte tel qu'un droit de véto !

Concernant la gestion des activités sociales par les CE, la dotation versée par la direction de l'entreprise qui correspond à 1,721% de la masse salariale (une des plus faibles si l'on compare à d'autres grandes entreprises) ne permet pas d'offrir des activités de qualité au plus grand nombre (actifs, retraités, ayants-droit).

C'est pourquoi, la CGT revendique que la SNCF augmente sa contribution à hauteur de 3% de la masse salariale des actifs et 1% des pensions versées aux retraités. L'accès aux loisirs, à la culture, aux vacances, pour tous est essentiel pour la CGT !

Le vote CGT aux prochaines élections est un moyen de porter haut cette conception des activités sociales :

**A CHACUN SELON SES BESOINS !
POUR TOUS SELON SES MOYENS !**



QUIZZ ELECTIONS CE/DP

20 mars 2014

Ce ne sont pas les présidentielles mais c'est essentiel... C'est le bon moment pour faire le tour de la question. Pourquoi ? Quand ? Comment ? Qui est concerné ?... Voici un petit quizz pour savoir où tu en es. Ainsi, tu seras mieux informé et prêt à aller voter ...

Attention, plusieurs réponses possibles par question.

1/ Ce jour là, vous allez choisir :

- a : le président de la SNCF
- b : les délégués du personnel et les représentants au Comité d'Etablissement Régional
- c : le successeur de Didier Deschamps

2/ Vous allez voter :

- a : pour donner votre avis sur les orientations de la SNCF
- b : pour faire porter vos réclamations liées au respect de la réglementation du travail (repos...)
- c : pour éliminer le pire chanteur de « The Voice »

3/ Les heureux votants à cette élection seront :

- a : uniquement les cadres de l'entreprise
- b : l'ensemble des cheminots, cadres permanents, contractuels, alternants, emplois d'avenir, salariés détachés ... présents depuis au moins trois mois dans l'entreprise
- c : Guillaume Pépy, François Hollande et le Medef

4/ Vos représentants sont élus :

- a : à vie
- b : pour 2 ans
- c : jusqu'à la prochaine fête de l'Humanité
- d : jusqu'à la privatisation de la SNCF

5/ Pour vous exprimer :

- a : vous envoyez vote + le nom de votre candidat au 3639* (*0.12 euros + prix du sms)
- b : vous votez à main levée
- c : le jour de l'élection, vous vous présentez au bureau de vote de votre établissement
- d : vous votez par correspondance

6/ Vous votez CGT, parce que :

- a : le rouge est votre couleur préférée
- b : c'est un syndicat de classe et de masse où les syndiqués décident
- c : ce sont les seuls à porter une proposition alternative pour une vraie Réforme du système Ferroviaire
- d : c'est un syndicat qui revendique une amélioration du pouvoir d'achat par des augmentations générales de salaire

RÉPONSES

Lors des prochaines élections professionnelles vous allez donc voter deux fois.

Ces deux votes sont importants, ils vous permettent de vous exprimer et de choisir des représentants proches de vous et de vos métiers qui porteront auprès de la direction vos préoccupations. Pour cela, ils sont réunis tous les deux mois par le Chef d'Etablissement (DP) et tous les mois par le directeur de région (CE).

DP : Des militants de vos établissements qui partagent votre quotidien et sauront l'exprimer.

CER : Des militants de toute la région qui portent des propositions alternatives à la politique d'entreprise (Emplois, salaires, conditions de travail, réorganisations...) et gèrent les activités sociales.

Même s'il n'a pas de rôle décisionnel le CE doit être avisé de la politique de l'entreprise en matière d'emploi, conditions de travail etc. De plus, il a la possibilité de déposer des droits d'alerte économique, des expertises, des enquêtes chaque fois qu'il l'estime nécessaire.

Réponses : 1 : B; 2 : A et B; 3 : B; 4 : B; 5 : C et D; 6 : B- C et D



C'est aussi le CE qui gère les activités sociales (culture, vacances, loisirs etc).

Les réunions de DP sont plus portées sur le respect de la réglementation du travail et les revendications locales.

Lors de ces élections, l'ensemble du personnel de la SNCF est appelé à s'exprimer, sans exception qu'il soit au cadre permanent, contractuel (PS25), CDD dans l'entreprise depuis au moins 3 mois.

Pour les Délégués du Personnel, les votes se font par collèges, Exécution et Maîtrise, au sein de chaque établissement.

Le collège Cadre, quant à lui, vote pour une Délégation du Personnel spécifique sur un périmètre régional.

Pour les élections au Comité d'Etablissement les agents se prononcent régionalement et toujours par collèges.

La durée des mandats des membres des comités d'établissement et des délégués du Personnel est de 2 ans.

Pour faire valoir votre vote, deux possibilités s'offrent à vous :

1/On peut voter par correspondance, le matériel de vote est envoyé au domicile par l'entreprise aux cheminots qui potentiellement ne pourront pas voter.

Le vote par correspondance n'empêche pas d'aller voter physiquement, dans ce cas c'est ce dernier qui est pris en compte.

Le vote par correspondance doit être vu comme une précaution au cas où un événement nous empêcherait de voter le jour de l'élection.

2/Le vote physique s'effectue dans un bureau de vote au sein de l'entreprise. Les établissements sont responsables de la tenue des bureaux de vote.

L'entreprise doit mettre les moyens nécessaires pour que les agents puissent aller voter sur leur temps de travail.

Le syndicalisme de luttes, porté par la CGT, allie contestation, proposition, mobilisation et action. Voter CGT c'est voter pour un syndicat qui défend tous les salariés, là où les syndiqués sont acteurs et décideurs des orientations et de leur mise en pratique. C'est grâce à cette organisation dans des syndicats de proximité que nous pouvons être unis, nombreux et forts.

La CGT revendique des augmentations générales de salaires qui participent au financement de la protection sociale (sécurité sociale, retraite...). Cela est possible, c'est seulement un choix de politique salariale, au lieu de favoriser les différentes rémunérations individuelles (GIR, la prime...) qui cassent les collectifs de travail et sont inégalitaires !



© Pascale Lajys



web

ROUGE2RAGE

Le journal des jeunes cheminots
263, rue de Paris
93 515 Montreuil Cedex
Directeur de publication :
Thierry Nier
Conception-maquette :
Communication Fédération CGT
cheminots
Impression : Rivet Limoges

LE 20 MARS VOTEZ CGT !